

Compte-rendu du comité syndical du 26 janvier 2017 18h30

Présents : Magali Judan, Christian Gresse, Danielle Morin, Christian Caillet, Carole Renaud, Jean-Charles Jouve, Patricia Modaine.

Excusés : Pascal Collin, Ken Delcourt, Denis Lattard

Invité : Samuel Brun

Secrétaire de séance : Carole Renaud

1 - Mise en place RIFSSEP, délibération

Madame la présidente informe l'assemblée que le nouveau régime indemnitaire se compose de deux éléments :

- L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire.
- Le complément indemnitaire annuel (C.I.A.) qui est facultatif et lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

Le principe

L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.), vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

Les bénéficiaires

Dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (I.F.S.E.) sera instaurée pour :

- Les agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel ;
- Les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel dont l'ancienneté est supérieure à un an.

La détermination des groupes de fonctions et des montants maxima

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Pour l'Etat, L'I.F.S.E. est composée d'un montant de base modulable individuellement dans la limite de plafonds précisés par arrêtés ministériels (cf. tableaux récapitulatifs en annexe de cette délibération). Les montants applicables aux agents de la collectivité sont fixés dans la limite de ces plafonds.

Il est proposé de fixer les montants suivants pour chaque groupe de fonction répertorié au sein de la collectivité :

Catégorie C

ATSEM				
Groupes de fonctions	Fonctions	Critères	Montants	
			Mini [facultatif]	Maxi
Groupe 1				
Groupe 2	Agent des écoles maternelles	Autonomie, initiative, polyvalence	200€	500€

Catégorie C

Adjoint administratif				
Groupes de fonctions	Fonctions	Critères	Montants	
			Mini [facultatif]	Maxi
Groupe 1	Fonctions de secrétaire	Autonomie, diversité des tâches, confidentialité (gestion du personnel)	50€	200€
Groupe 2				

Catégorie C

Adjoint technique				
Groupes de fonctions	Fonctions	Critères	Montants	
			Mini [facultatif]	Maxi
Groupe 1				
Groupe 2	Agent de service	Autonomie, initiative, polyvalence		

La mise en œuvre du RIFSEEP pour ces cadres d'emplois ne sera possible que lorsque le corps des adjoints techniques du Ministère de l'Intérieur et de l'Outre Mer sera annexé à l'arrêté du 28 avril 2015. Dans l'attente ils conservent le régime indemnitaire actuel.

Fera l'objet d'une révision aux changements de fonctions, au moins tous les 4 ans
Périodicité : bi-annuelle

Approuvé à l'unanimité

2 - Demande de subvention de l'APERADA, délibération

Demande de sponsors pour le trail.

L'année dernière le trail a été subventionné à hauteur de 120 €.

Le trail est une belle manifestation, qui crée aussi du lien avec le CAD et qui concerne aussi les enfants. Le point un peu délicat, est-ce que c'est le rôle d'une collectivité territoriale de

subventionner l'association des parents d'élèves ?

Le SIVOS aimerait plus se situer comme un soutien, non comme une subvention acquise tous les ans. Néanmoins, étant donné que cette manifestation n'a débuté que l'année dernière et que les membres du SIVOS sont conscients de la difficulté à financer une nouvelle manifestation, la demande de subvention est acceptée, **à l'unanimité**, pour un montant de 120 €.

Proposition de Samuel Brun de mettre le nom du SIVOS au dos des médailles. Tout le monde n'est pas d'accord. Le nom du SIVOS pourra à nouveau figurer sur le T-shirt offert lors de ce trail.

3 - Courrier de Justine Magnon

Justine Magnon a demandé au SIVOS de lui financer une formation Montessori qui aura lieu en 2 temps, un sur la période scolaire, un pendant les vacances scolaires. Le financement de cette formation lui a été accordé (1 000€).

Elle demande aujourd'hui, par le biais de son courrier, le paiement de son déplacement, en évoquant le prétexte que la formation nous coûtera moins que prévu.

Cette demande a été rejetée à l'unanimité.

4 - Transports scolaires transfert de compétence du Département à la Région

Un courrier du département a été envoyé aux mairies, informant de la nouvelle organisation territoriale loi NOTRE, qui indique que la compétence transport sera transférée à la région le 1er janvier 2017 pour les transports inter-urbains, et le 1er septembre 2017 pour les transports scolaires. Le comité exprime son inquiétude face à ce transfert de compétence, car certains départements de notre région ne prennent pas en charge le transport entre écoles d'un RPI. Ce financement relève donc dans ces départements, des communes.

5 - Point sur le fonctionnement des TAP

Tout se passe bien pour le moment. Question sur le basket au 3ème trimestre, quel équipement la commune de La Répara souhaite installer dans la cour ? Proposition de mettre l'intervenant en contact avec Christian Caillet.

6- Questions diverses

- L'école de Répara-Auriples, école isolée, compliquée pour les enseignants (qui ne se rendent pas forcément compte de l'ampleur du poste). Remarque sur les instituteurs qui ne restent pas très longtemps. Cela rend l'école et son effectif instables. Les inquiétudes des familles sont vives pour l'année prochaine, certaines envisagent d'enlever des fratries.
- Les horaires de la secrétaire : il est nécessaire d'augmenter les horaires de secrétariat. Blandine travaille toujours en urgence, Magali Judan fait beaucoup de son travail, courrier, délibérations... Il faut envisager d'augmenter son temps de présence d'1 heure ou 2, et éviter une présence de 5h continues.
- La cantine : proposition aux cantinières de passer du temps avec le personnel de la MFR, pour qu'il y ait une meilleure compréhension des problématiques de chacun.

Séance levée à 20h30